

# *Code de Transparence*

- *CARAC Opportunité 2028 ISR*

*Mars 2023*

# Sommaire

|                                                                                                                                            |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence</b>                                                                            | <b>4</b>  |
| <b>2. Informations générales sur la société de gestion</b>                                                                                 | <b>5</b>  |
| 2.1. Nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code                                                             | 5         |
| 2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?                         | 5         |
| 2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?                                             | 8         |
| 2.4. Comment est appréhendée la question des risques /opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? | 10        |
| 2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?                           | 11        |
| 2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?                                   | 12        |
| 2.7. Dans quelles initiatives concernant l'investissement responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?                     | 12        |
| 2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion                                                                      | 13        |
| 2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?                            | 13        |
| 2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?                                                         | 13        |
| <b>3. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein de la gestion ?</b>                | <b>15</b> |
| 3.1. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant les univers d'investissement ?        | 15        |
| 3.2. Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds ?                                                                                 | 16        |
| 3.3. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte dans la gestion des fonds ?                          | 19        |
| 3.4. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?                                    | 20        |
| 3.5. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?                                | 22        |
| <b>4. Processus de gestion</b>                                                                                                             | <b>24</b> |
| 4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?                              | 24        |
| 4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?                 | 26        |

|                                                                                                                                                                                                                |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?                                                                    | 26        |
| 4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?                                                                                                       | 26        |
| 4.5. Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?                                                                                                                           | 27        |
| 4.6. Le fonds pratique-t-il le prêt/emprunt de titres ?                                                                                                                                                        | 27        |
| 4.7. Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?                                                                                                                                                           | 27        |
| 4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?                                                                                                                                                           | 27        |
| <b>5. Contrôles ESG</b>                                                                                                                                                                                        | <b>28</b> |
| 5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ? | 28        |
| <b>6. Mesures de performance et reporting ESG</b>                                                                                                                                                              | <b>29</b> |
| 6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?                                                                                                                                                             | 29        |
| 6.2. Quels indicateurs de performance ESG sont utilisés par le fonds ?                                                                                                                                         | 30        |
| 6.3. Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?                                                                                                       | 32        |
| 6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 173-VI & HLEG)                                                                       | 32        |

# 1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Les fonds concernés par le présent code de transparence sont les suivants :

| Nom du fonds                      | Stratégie dominante et complément aire | Classe d'actif principale | Exclusions appliquées par le fonds                                                                       | Encours du fonds au 31/12/2022 | Labels                                                                              | Documents relatifs au fonds                                    |
|-----------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>CARAC Opportunité 2028 ISR</b> | Amélioration de la note ESG            | Obligataire Euro          | Exclusions listes internes (Charbon thermique, Armes controversées, Tabac et violation du Pacte Mondial) | Créé en mars 2023              |  | <a href="#"><u>Information précontractuelle (carac.fr)</u></a> |

Ce fonds promeut des critères ESG, mais n'a pas un objectif d'investissement durable.

## 2. Informations générales sur la société de gestion

### 2.1. Nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code

#### Swiss Life Asset Managers France

Tour la Marseillaise  
2 bis, boulevard Euroméditerranée  
Quai d'Arenc - CS 50575  
13236 Marseille Cedex 02  
[fr.swisslife-am.com](http://fr.swisslife-am.com)

### 2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

#### 2.2.1. Notre société

Dans le cadre de la rationalisation de ses activités de gestion, le Groupe Swiss Life a entrepris de fusionner ses activités complémentaires de gestion des actifs financiers et celles liées aux actifs immobiliers dans chacun des pays où ses sociétés de gestion sont implantées.

#### *En avril 2019, les deux sociétés de gestion en France,*

- Swiss Life Asset Management (France) spécialiste de l'investissement en valeurs mobilières
- et Swiss Life REIM (France) spécialiste de la gestion d'actifs immobiliers,

ont fusionné pour donner naissance à **Swiss Life Asset Managers France**.

Cette fusion conforte la position d'acteur local de Swiss Life Asset Managers en France et renforce sa visibilité en tant qu'acteur multi-spécialiste sur le marché français et gérant de premier plan en Europe et à l'international.

#### 2.2.2. Nos principales classes d'actifs

| Actions                       | Taux et crédit                    | Multi-Actifs                                                                   | Immobilier                                                                                                                                                                                      | Infrastructures                     |
|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Stratégie Minimum variance    | Stratégie Monétaire               | Stratégie Profilée avec 3 profils de risque : défensif, équilibré et dynamique | <ul style="list-style-type: none"><li>• Bureaux</li><li>• Commerces</li><li>• Logements</li><li>• Résidences étudiantes</li><li>• Résidences seniors</li><li>• Santé</li><li>• Hôtels</li></ul> | Equity Infrastructures <sup>1</sup> |
| Stratégie Multi factorielle   | Stratégie Obligations Court Terme |                                                                                |                                                                                                                                                                                                 | Dette Infrastructures               |
| Stratégie Actions couvertes   | Stratégie Inflation               |                                                                                |                                                                                                                                                                                                 |                                     |
| Stratégie à Haut dividende    | Stratégie Crédit Corporate        |                                                                                |                                                                                                                                                                                                 |                                     |
| Stratégie Actions thématiques |                                   |                                                                                |                                                                                                                                                                                                 |                                     |
|                               | Stratégie Dette émergente         |                                                                                |                                                                                                                                                                                                 |                                     |
|                               | Stratégie High Yield              |                                                                                |                                                                                                                                                                                                 |                                     |

<sup>1</sup> Les stratégies Infrastructures Equity sont gérées par Swiss Life Asset Managers AG. Swiss Life Asset Managers France en est le distributeur.

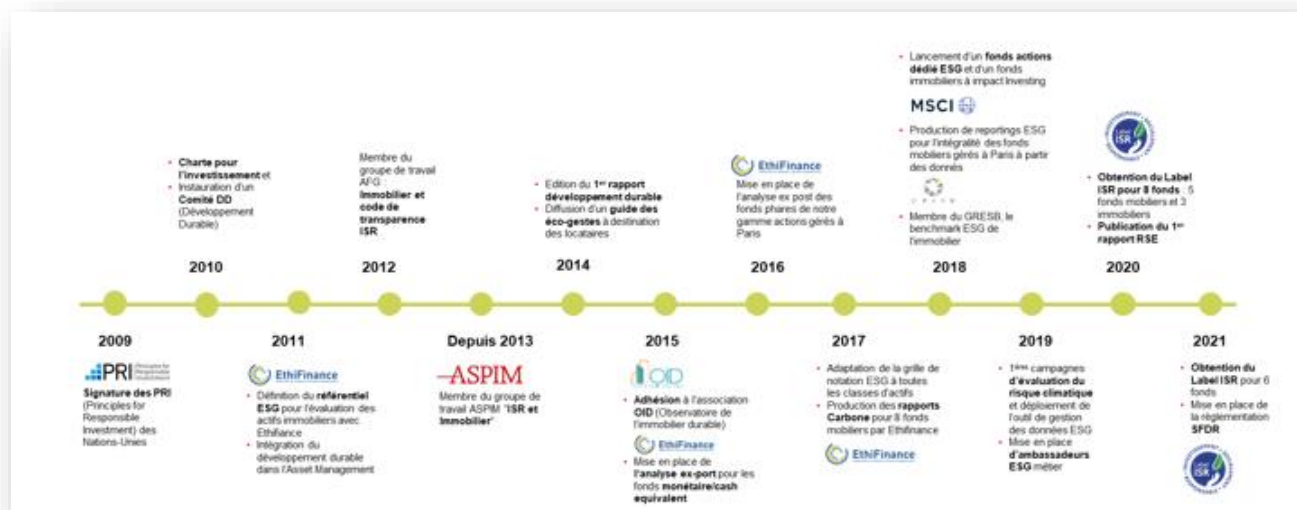
### 2.2.3. Notre histoire

#### Une conviction ESG forte

Dès 2009, Swiss Life Asset Managers France (à travers ex-Swiss Life REIM (France)) a signé les PRI (Principles for Responsible Investment) des Nations-Unies. Le Groupe Swiss Life Asset Managers les a signés en 2018 et est devenu dans le même temps membre du Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB).

A travers la signature des PRI, Swiss Life Asset Managers France s'engage à prendre en compte les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble de ses processus d'analyse et de décision d'investissement.

Nous sommes convaincus que l'intégration proactive de facteurs ESG pertinents dans le processus d'investissement nous aide à la fois à assurer la visibilité des rendements et à améliorer la performance ESG de nos actifs.



#### 2010-2011 : formalisation de la démarche et intégration aux processus de gestion immobilier

Une Charte pour l'investissement responsable a été définie dès 2010 par Swiss Life Asset Managers France - actifs immobiliers - afin d'arrêter les grands principes qui sont ensuite déclinés en actions par le Comité Développement Durable. Ce Comité se réunit sur une base bimestrielle, sélectionne et met en œuvre les actions à mettre en place. Un RPIF (Responsible Property Investment Framework) a également été préparé au niveau groupe et comprend des indicateurs clé de performance.

#### 2014-2016 : publication de rapports et guides ESG et mise en place des premiers reporting ESG sur nos fonds mobiliers

Le premier rapport développement durable immobilier a été publié en 2014. Sur l'ensemble des fonds immobilier qu'elle gère et dont elle a la maîtrise, Swiss Life Asset Managers France a mis en place un processus d'acquisition et de gestion qui intègre systématiquement les notions de développement durable, à l'acquisition, et tout au long de sa détention.

Au sein de l'activité valeurs mobilières, Swiss Life Asset Managers France a mis en place en 2015 et 2016, un

reporting ESG avec notation ex-post pour 8 de ses principaux OPCVM.

## **2017-2020 : le tournant ESG**

Pour aller plus loin dans sa démarche, Swiss Life Asset Managers France a formalisé dès 2017, un rapport Carbone sur les 8 principaux fonds de sa gamme OPCVM.

Avec la création en 2018 d'un département dédié à l'ESG, Swiss Life Asset Managers a pour ambition de déployer l'approche d'investissement responsable à l'ensemble des classes d'actifs et à tous les pays dans lesquels elle est présente.

Les années 2018-2019 marquent en vrai tournant ESG pour Swiss Life Asset Managers France et au sein du Groupe Swiss Life Asset Managers. Le Groupe adhère aux PRI afin de renforcer l'engagement durable au sein des risques et choix d'investissement. Les équipes française et suisse intègrent des facteurs ESG au niveau de la gestion des OPCVM.

Fin 2019, le Groupe nomme dans chaque pays, des ambassadeurs métiers ESG dont le rôle est de relayer l'information ESG, de remonter les éléments propres à son activité et d'être un relais local de ce thématique stratégique.

## **Décembre 2020 : 8 fonds obtiennent le Label ISR**

Le 2 décembre 2020, cinq fonds gérés par Swiss Life Asset Managers France se sont vu attribuer par le certificateur EY France le « Label ISR ».



### **Quatre fonds actions :**

- Swiss Life Funds (F) Equity ESG Europe Minimum Volatility,
- Swiss Life Funds (F) Equity ESG Euro Zone Minimum Volatility,
- Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Euro Zone,
- Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global High Dividend,

### **Et un fonds monétaire court terme :**

- Swiss Life Funds (F) ESG Short Term Euro.

Ont ainsi rejoint la liste officielle du Ministère des Finances des fonds labellisés ISR (<https://www.llelabelisr.fr/>).

Le 22 décembre 2020, le certificateur AFNOR a attribué le Label ISR immobilier à **3 fonds immobiliers** gérés par Swiss Life Asset Managers France, dont la SCPI Pierre Capitale. Les encours sous gestion labellisés ISR s'élevaient à 3 milliards d'euros au 31/12/2020.

## **2021- 2022 : consolidation de notre positionnement ESG**

### **En 2021, Swiss Life Asset Managers a par ailleurs lancé 3 fonds thématiques :**

- Swiss Life Funds (LUX) Equity Green Buildings & Infrastructure Impact
- Swiss Life Funds (LUX) Equity Environment & Biodiversity Impact
- Swiss Life Funds (LUX) Equity Climate Impact

Swiss Life Asset Managers a également mis en place un groupe de travail afin de catégoriser ses fonds selon le règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité, « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR), qui est entré en vigueur le 10 mars 2021.

La démarche de labellisation ISR de fonds s'est poursuivie en 2021 et 2022. Ainsi, Swiss Life Asset Managers France compte au 30/06/2022 26 fonds labellisés ISR pour 19,5 Mds d'€ d'encours.

Enfin, Swiss Life Asset Managers France a renforcé ses équipes ESG et compte désormais 4 personnes à temps plein en France au 30/09/2022. Des recrutements sont en cours pour renforcer l'équipe.

#### 2.2.4. L'amélioration continue au cœur de notre démarche

*Swiss Life Asset Managers France souhaite se positionner depuis toujours comme un acteur responsable en proposant une politique de gestion fondée sur l'appréciation ESG de ses actifs.*

Depuis plus de 160 ans, la philosophie d'investissement de Swiss Life Asset Managers est fondée sur la protection du capital à long terme et la gestion des risques, dans toutes leurs composantes. Fort de cette approche immuable, Swiss Life Asset Managers France œuvre au quotidien en faveur de l'investissement responsable, conscient des enjeux de durabilité et de l'impact de chaque décision d'investissement.

*Notre démarche de développement durable se veut pragmatique, dotée de sens et parfaitement alignée à notre ADN assurantiel. Elle nous a conduit à :*

- Prendre en compte la dimension Environnementale mais également Sociale/Sociétale et de Gouvernance permettant de définir le profil et la stratégie ESG de nos actifs.
- Avoir une vision pragmatique du développement durable qui ne vise pas à acquérir uniquement des actifs les mieux notés ou labellisés mais à faire avancer l'ensemble de nos portefeuilles en cours de détention.
- Intégrer les enjeux ESG dans la gestion quotidienne de nos actifs : de la sélection à l'allocation des investissements en notant tous nos actifs, en mesurant l'évolution de cette note et en définissant une stratégie d'amélioration de la note ESG à l'aide d'un plan d'actions annuel.
- Impliquer nos équipes à tous les niveaux de la société pour une prise en compte globale des enjeux de développement durable.
- Communiquer sur nos activités et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette démarche.

Pour développer cette approche, Swiss Life Asset Managers France s'entoure de prestataires de services reconnus comme MSCI.

### 2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Swiss Life Asset Managers France a formalisé les politiques d'investissement responsable, politique de vote et d'engagement suivantes :

Investissement responsable

Politique de vote et d'engagement actionnarial de Swiss Life Asset Managers France (avril 2021)

*Les engagements que nous prenons sont les suivants :*

#### 1. Créer de la valeur durable

Les investissements confiés à Swiss Life Asset Managers France bénéficient de solutions de gestion active



performantes, innovantes et sur-mesure, ancrées dans notre expertise de multi-spécialistes en gestion de valeurs mobilières et immobilières. Nous cherchons en effet à créer une relation de confiance avec nos investisseurs et la pérenniser sur le long terme.

**Notre objectif : définir une stratégie ESG pour tous nos fonds pour créer de la valeur et ainsi proposer des investissements pérennes et durables.**

## 2. Limiter les impacts sur l'environnement

Pour le Groupe Swiss Life, investir de manière responsable signifie intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi que des facteurs de risque et les paramètres financiers à un processus d'investissement structuré et contrôlé. La stratégie d'investissement du Groupe Swiss Life est durable, axée sur le long terme et adaptée aux engagements qui découlent de ses activités assurantielles et de gestion d'actifs.

Swiss Life Asset Managers est consciente des enjeux de l'investissement responsable et intègre cette démarche dans le cadre de la sélection et l'allocation des investissements actions et obligataires et dans l'exercice des droits de vote. Notre objectif est de déployer une démarche responsable dans l'ensemble de nos activités.

Swiss Life Asset Managers a choisi d'uniformiser tous les processus d'investissement ainsi que la gestion des risques dans le cadre ESG.

Swiss Life Asset Managers s'est toujours adaptée à la volatilité du marché et aux défis des cycles de marché. Comme les questions ESG sont importantes dans tous les secteurs, nous considérons l'intégration systématique de la durabilité dans notre approche d'investissement comme un élément clé pour réduire les risques et créer une valeur durable.

### — Lutte contre le changement climatique



Une composante clé de notre approche d'investissement responsable consiste à œuvrer pour un avenir plus durable sur le plan environnemental de manière à assumer une responsabilité intergénérationnelle. Le changement climatique est l'une des plus grands défis auxquels le monde fait face actuellement. S'il est porteur de risques pour les actifs, il peut également donner lieu à de nouvelles opportunités, qui vont marquer les portefeuilles et la façon dont les actifs sont gérés à long terme. C'est pourquoi nous soutenons les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et nous nous engageons à appliquer les recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial

Disclosure (TCFD) depuis 2018.

Swiss Life Asset Managers mène une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à ses investissements. Nous avons ainsi adopté une stratégie d'élimination progressive du charbon thermique, en excluant les entreprises qui tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction, de l'exploitation ou de la vente de charbon thermique.

Swiss Life Asset Managers a par ailleurs rejoint la Net Zero Asset Managers Initiative au printemps 2022. A la suite de cette décision, nous annoncerons au cours de l'année 2023 des objectifs de réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles, afin de renforcer notre contribution à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

### — Choix d'investissements éthiques

Le Groupe Swiss Life a pour ambition permettre à chacun de vivre en toute liberté de choix. Nous faisons des choix d'investissement éthiques. C'est pourquoi nous n'investissons pas dans des entreprises qui participent de manière significative à la production d'armes controversées, notamment les mines terrestres antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques, biologiques et nucléaires des armes. Notre liste d'entreprises exclues est basée sur des fournisseurs de données externes et des organisations communes - comme par exemple SVVK-ASIR - et va au-delà des obligations réglementaires.

## 2.4. Comment est appréhendée la question des risques /opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

**En tant que gestionnaire d'actifs responsable, il nous incombe de faire converger les intérêts de nos clients et notre objectif qui est de favoriser la transition vers un futur durable. Nous investissons systématiquement dans les opportunités les plus adéquates pour nos clients.**

Au niveau de Swiss Life Asset Managers France, l'ensemble des équipes est impliqué dans la démarche de développement durable de la société depuis plusieurs années. Nous considérons en effet que cette approche ne doit pas être comprise comme une dimension distincte de la gestion des actifs, mais bien comme une composante intégrée.

A cette fin, notre démarche d'investissement responsable fait partie intégrante de nos processus d'investissement pour la gestion actions et taux (obligataire, monétaire). L'intégration est graduelle selon les fonds.

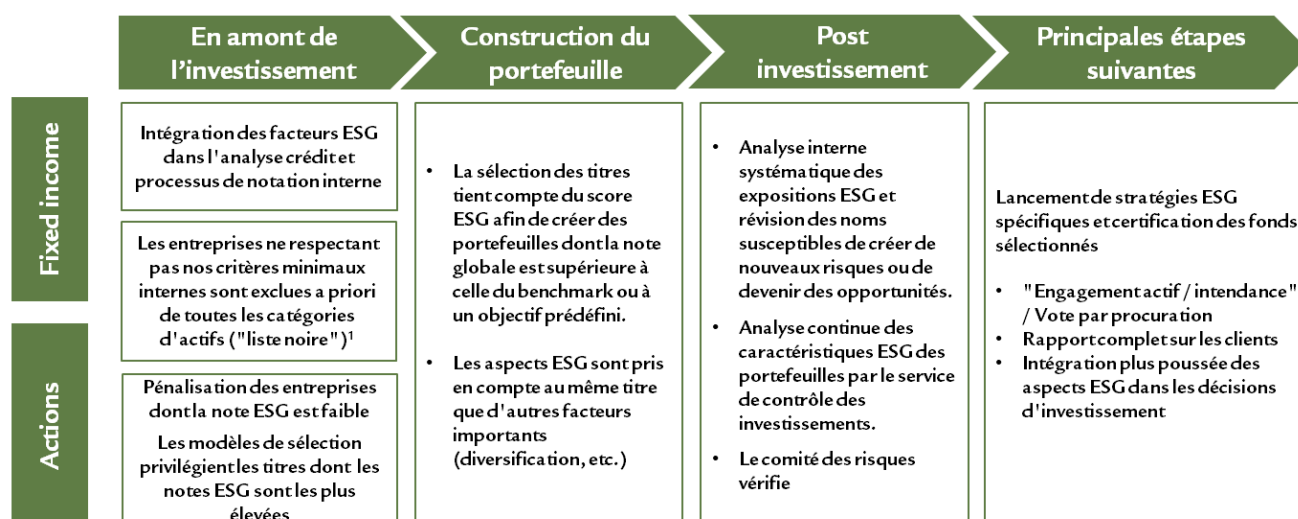
- Pour l'ensemble des fonds :
  - Exclusion : Swiss Life Asset Managers France applique certaines exclusions dans ses décisions de gestion. Par exemple, nous ne faisons aucun investissement direct ou indirect dans les titres de sociétés impliquées dans le développement, la fabrication ou l'acquisition des matériels de guerre suivants : armes nucléaires, biologiques et chimiques ; mines anti-personnel et armes à sous-munition.
  - Mise à disposition de données ESG à l'ensemble des équipes de gestion : nous intégrons l'analyse des notations ESG, des controverses et d'éléments de recherche qualitatifs à notre analyse en complément de l'analyse financière. L'utilisation systématique des données ESG dans notre gestion actions et dans nos analyses crédit nous permet d'évaluer nos investissements dans les portefeuilles et de réagir ou reconsidérer nos positions lorsque ces informations ESG sont susceptibles d'avoir un impact sur la performance financière (rendement, risque) des fonds.
- En complément, pour les fonds ESG :
  - Critères minimaux de qualité extra-financière : intègre une considération extra-financière dans la construction du portefeuille en fixant et en surveillant des objectifs significatifs de qualité ESG du portefeuille dans le but de promouvoir les caractéristiques ESG et d'atténuer le risque en matière de durabilité
  - Nous avons mis en place des filtres ex-ante pour l'ensemble de nos fonds mobiliers avec l'utilisation de la base MSCI nous appuyant principalement sur l'ESG score et le controversy flag de MSCI. Cette méthodologie permet de suivre 14 000 entreprises et entités souveraines émettrices dans le monde, de surveiller les controverses et de mettre à jour les risques d'entreprise.

En tant que société de gestion, notre objectif principal est d'offrir à nos clients le meilleur rendement possible ajusté du risque. Les facteurs ESG sont un élément important dans notre processus de décision d'investissement puisqu'ils ont un impact à la fois sur les rendements futurs et les risques futurs.

**Sur les aspects climatiques**, Swiss Life Asset Managers a adopté une stratégie de sortie du charbon thermique de l'ensemble de ses portefeuilles (exclusion des sociétés qui tirent plus de 10 % de leurs revenus dans l'exploitation minière, l'extraction ou de la vente de charbon thermique).

Par ailleurs, nous avons intégré une politique de suivi de l'empreinte carbone (scope 1, 2 et 3) de l'ensemble de nos investissements obligataires pour compte propre. C'est cette même métrique de l'empreinte carbone qui est utilisée dans le cadre de la gestion de nos fonds labellisés ISR.

De manière plus générale, le processus de gestion de l'ensemble de nos portefeuilles intègre la prise en compte de la notation ESG du modèle de MSCI. Ainsi, pour chacun de nos portefeuilles, l'évaluation des risques liés aux changements climatiques (et des opportunités qui en découlent) provient pour une grande partie de la notation MSCI du pilier « E » et des différentes métriques qui lui sont associées.



Les portefeuilles multi-actifs sont gérés selon les mêmes principes. Lorsque des investissements dans des véhicules tiers (par exemple des fonds) sont effectués, les gérants examineront avec la recherche sur les fonds la conformité des caractéristiques ESG de ces instruments avec nos propres principes et lignes directrices.

<sup>1</sup> Controversial weapons "black list" based on recommendation of SVVK-ASIR & on MSCI ESG list and exclusion of companies related to thermal coal based on own MSCI ESG rating. Internal Thermal Coal list. <sup>2</sup> The target is either absolute or the ESG rating of the benchmark, depending on portfolios.

## 2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Swiss Life Asset Managers France considère que la dimension ESG ne doit pas être comprise comme une dimension à part de la gestion des actifs, mais bien comme une composante intégrée. Ainsi, **l'ensemble des équipes est impliqué dans la démarche de développement durable** de la société depuis plusieurs années.

Au sein de chaque équipe de gestion, comme dans l'ensemble de la société, le Groupe a décidé de mettre en place un réseau d'« ambassadeurs ESG ». Ainsi, les sujets pertinents ou problématiques soulevés liés à l'ESG sont transmis entre les départements des différents pays à l'équipe ESG de la division de manière bottom-up et top-down. Ces ambassadeurs ESG sont les premiers points de contact pour les membres de leur équipe.

Chaque gérant de portefeuille au sein de Swiss Life Asset Managers France a la responsabilité de l'implémentation des directives concernant l'investissement responsable. Tous les gérants ont suivi au préalable une formation spécifique sur les investissements responsables et les critères ESG, complétée par une présentation des nouveaux processus et outils mis à disposition. Ces formations ont notamment pour objectif de présenter la méthodologie de la recherche ESG et les procédures à suivre pour sa bonne intégration aux analyses de préinvestissement.

Enfin, les formations liées à l'ESG prennent une place encore plus importante chaque année et concernent l'ensemble des collaborateurs de Swiss Life Asset Managers France. Un parcours de formations ESG dédié à l'immobilier a été mis en place en 2022 avec le partenaire GreenSoluze (groupe CBRE). Il se compose de 15 modules destinés à renforcer les compétences de près de 70 collaborateurs ainsi que de 30 modules pour les Ambassadeurs ESG. Cette formation a représenté 6 jours par stagiaire sur l'année. Plusieurs autres formations sont dispensées notamment par l'agence de notation MSCI, les cabinets Arendt ou Deloitte.

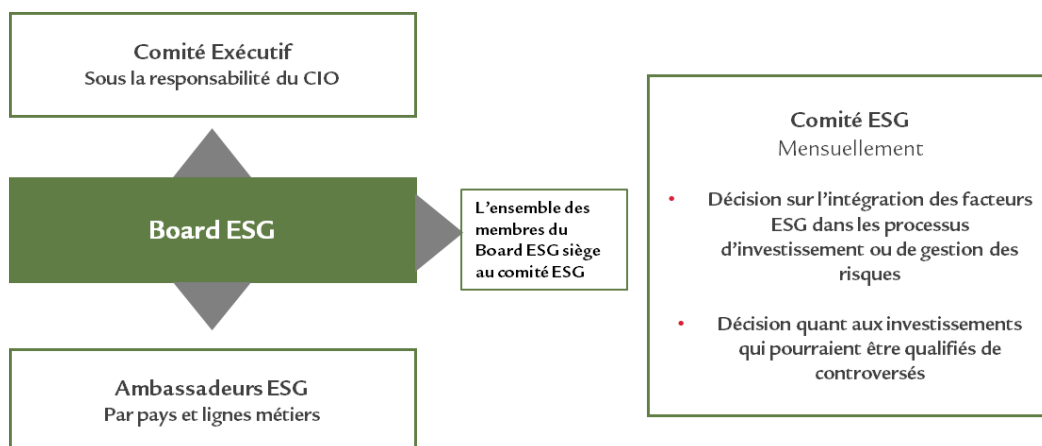
Swiss Life Asset Managers France propose également aux équipes d'investissement en valeurs mobilières de suivre des formations diplômantes, telles que le CFA ESG.

Enfin, lors de l'ESG Week en novembre 2022, un cycle de 15 conférences réunissant des experts européens des différents métiers ont permis d'aborder les enjeux et bonnes pratiques en matière de décarbonisation, les conséquences sociales de la transition énergétique, la biodiversité dans l'immobilier, etc.

## 2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Le Groupe Swiss Life Asset Managers s'est doté d'une organisation ESG spécifique qui permet d'implémenter, suivre et analyser au niveau global les aspects ESG aussi bien sur les valeurs mobilières et que les valeurs immobilières.

- Au niveau de l'activité immobilière en France, Swiss Life Asset Managers France compte deux analystes ESG/ISR.
- Au niveau de l'activité mobilière en France, tous les gérants/analystes intègrent dans leur gestion/suivi des émetteurs des facteurs ESG. Swiss Life Asset Managers France compte un analyste ISR dédié. Les gérants s'appuient sur la recherche et l'analyse de MSCI ainsi que sur celle du Groupe.



## 2.7. Dans quelles initiatives concernant l'investissement responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

### ► Au niveau du Groupe Swiss Life



### ► Et également au niveau de Swiss Life Asset Managers France



## 2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion

Au 30/06/2022, Swiss Life Asset Managers France gère 26 fonds labellisés ISR pour 19,5 Mds d'€ d'encours :

- Fonds immobiliers : 7 fonds pour 5 milliards d'€
- Fonds actifs financiers : 19 fonds pour 14,5 milliards d'€

## 2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Sur les 56,7 Mds d'€ d'actifs gérés au 30/06/2022, 28,50 % sont labélisés ISR.

## 2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

| Nom du fonds                                                                        |                                                                    | Classe d'actifs          | Lien vers la page du fonds                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | Swiss Life Funds (F)<br>Equity ESG Europe<br>Minimum Volatility    | Actions                  | <a href="https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/FR0010661124-swiss-life-funds-f-equity-esg-europe-minimum-volatility">https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/FR0010661124-swiss-life-funds-f-equity-esg-europe-minimum-volatility</a>       |
|  | Swiss Life Funds (F)<br>Equity ESG Euro Zone<br>Minimum Volatility | Actions                  | <a href="https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/FR0010654236-swiss-life-funds-f-equity-esg-euro-zone-minimum-volatility">https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/FR0010654236-swiss-life-funds-f-equity-esg-euro-zone-minimum-volatility</a> |
|  | Swiss Life Funds (LUX)<br>Equity ESG Global<br>Minimum Volatility  | Actions                  | <a href="https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/FR0010654236-swiss-life-funds-f-equity-esg-euro-zone-minimum-volatility">Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global Minimum Volatility (swisslife-am.com)</a>                                     |
|  | Swiss Life Funds (LUX)<br>Equity ESG Euro Zone                     | Actions                  | <a href="https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/LU1247740126-swiss-life-funds-lux-equity-esg-euro-zone">https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/LU1247740126-swiss-life-funds-lux-equity-esg-euro-zone</a>                                   |
|  | Swiss Life Funds (LUX)<br>Equity ESG USA                           | Actions                  | <a href="https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/LU1247740126-swiss-life-funds-lux-equity-esg-euro-zone">Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG USA (swisslife-am.com)</a>                                                                            |
|  | Swiss Life Funds (LUX)<br>Equity ESG Global                        | Actions                  | <a href="https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/LU1341173034-swiss-life-funds-lux-equity-esg-global">https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/LU1341173034-swiss-life-funds-lux-equity-esg-global</a>                                         |
|  | Swiss Life Funds (LUX)<br>Equity ESG Global High<br>Dividend       | Actions                  | <a href="https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/LU1341173034-swiss-life-funds-lux-equity-esg-global">Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global High Dividend (swisslife-am.com)</a>                                                              |
|  | Swiss Life Funds (LUX)<br>ESG Income Equity Euro<br>Zone           | Actions                  | <a href="https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/LU1341173034-swiss-life-funds-lux-equity-esg-global">Swiss Life Funds (LUX) Income Equity ESG Euro Zone (swisslife-am.com)</a>                                                                  |
|  | Swiss Life Funds (LUX)<br>Equity ESG Global<br>Protect             | Actions                  | <a href="https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/LU1341173034-swiss-life-funds-lux-equity-esg-global">Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global Protect (swisslife-am.com)</a>                                                                    |
|  | Swiss Life Funds (F) ESG<br>Short Term Euro                        | Monétaire<br>court terme | <a href="https://funds.swisslife-am.com/fr/produits/LU1341173034-swiss-life-funds-lux-equity-esg-global">Swiss Life Funds (F) ESG Short Term Euro (swisslife-am.com)</a>                                                                            |

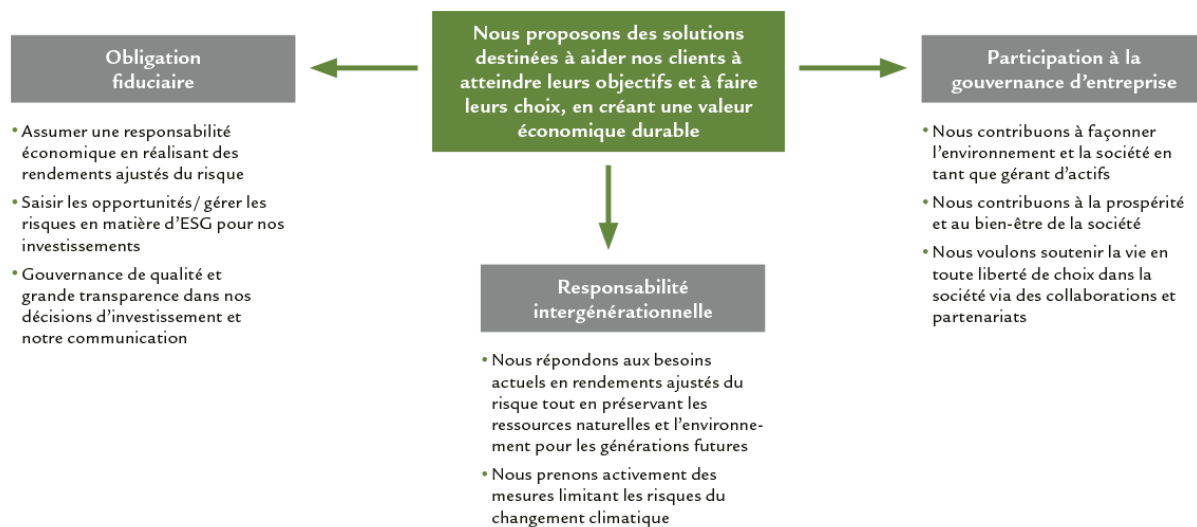
|                                                                                     |                                                                                |                         |                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>SCPI ESG Pierre Capitale</b>                                                | SCPI                    | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/documentation/scpi-pierre-capitale.html">https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/documentation/scpi-pierre-capitale.html</a>       |
|    | <b>OPCI SwissLife ESG Dynapierre</b>                                           | OPCI                    | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html</a>         |
|    | <b>Swiss Life Funds (F) ESG Money Market Euro</b>                              | Monétaire               | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (F) ESG Money Market Euro (swisslife-am.com)</a>                              |
|    | <b>Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M</b>                                        | Obligataire court terme | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (F) Bond ESG 6M (swisslife-am.com)</a>                                        |
|    | <b>Swiss Life Funds (LUX) Bond ESG Euro High Yield</b>                         | Obligataire             | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (LUX) Bond ESG Euro High Yield (swisslife-am.com)</a>                         |
|    | <b>Swiss Life Funds (LUX) Bond ESG Global Corporates</b>                       | Obligataire             | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (LUX) Bond ESG Global Corporates (swisslife-am.com)</a>                       |
|                                                                                     | <b>Swiss Life Funds (LUX) Equity Climate Impact</b>                            | Actions Internationales | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (LUX) Equity Climate Impact (swisslife-am.com)</a>                            |
|                                                                                     | <b>Swiss Life Funds (LUX) Equity Environment and Biodiversity Impact</b>       | Actions Internationales | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (LUX) Equity Environment and Biodiversity Impact (swisslife-am.com)</a>       |
|                                                                                     | <b>Swiss Life Funds (LUX) Equity Green Buildings and Infrastructure Impact</b> | Actions Internationales | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (LUX) Equity Green Buildings and Infrastructure Impact (swisslife-am.com)</a> |
|  | <b>Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate</b>                               | Multi Asset             | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate (swisslife-am.com)</a>                               |
|  | <b>Swiss Life Funds (F) Multi Asset Balanced</b>                               | Multi Asset             | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (F) Multi Asset Balanced (swisslife-am.com)</a>                               |
|  | <b>Swiss Life Funds (F) Multi Asset Growth</b>                                 | Multi Asset             | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (F) Multi Asset Growth (swisslife-am.com)</a>                                 |
|  | <b>Swiss Life Funds (F) Multi Asset Tempo</b>                                  | Multi Asset             | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (F) Multi Asset Tempo (swisslife-am.com)</a>                                  |
|  | <b>Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset Moderate</b>                             | Multi Asset             | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset ESG Moderate (swisslife-am.com)</a>                         |
|  | <b>Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset Balanced</b>                             | Multi Asset             | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset Balanced (swisslife-am.com)</a>                             |
|  | <b>Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset Growth</b>                               | Multi Asset             | <a href="https://fr.swisslife-am.com/fr/particuliers/nos-fonds/opci/opci-sl-dynapierre.html">Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset Growth (swisslife-am.com)</a>                               |

L'ensemble des informations sur ces fonds sont disponibles sur notre site Internet <https://funds.swisslife-am.com/fr>, et sur chaque page dédiée au fonds.

### 3. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein de la gestion ?

Swiss Life Asset Managers France est membre d'un groupe européen fort de plus de 160 ans d'expérience dans l'investissement. La gestion durable des risques et la capacité à saisir les opportunités d'investissement cycle après cycle sont ancrées dans l'ADN de l'entreprise et au cœur de sa mission : aider les clients à réaliser leurs objectifs et concrétiser leurs choix. Elle veille également à offrir une performance durable dans toutes les conditions de marché.

Le concept ESG de Swiss Life Asset Managers est fondé sur les trois piliers de la responsabilité de l'entreprise : obligation fiduciaire, responsabilité intergénérationnelle et gestion active.



#### 3.1. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant les univers d'investissement ?

D'une manière générale, nous enrichissons nos propres recherches avec les données ESG de plusieurs fournisseurs externes : il s'agit de MSCI ESG Research LLC pour l'évaluation ESG de nos investissements et d'Institutional Shareholders Services Europe S.A. pour le vote aux assemblées générales.

##### Moyens externes

- Swiss Life Asset Managers utilise un large éventail d'informations pour prendre ses décisions d'investissement, prenant en compte à la fois des facteurs financiers et des critères extra-financiers. En effet, nous utilisons la recherche et les évaluations ESG de fournisseurs externes (MSCI ESG Research) pour soutenir notre analyse et notre évaluation d'entreprise. L'accès à ses données, nous permet de garder une trace sur 14 000 émetteurs privés ou publics à travers le monde, de surveiller les controverses et d'identifier les risques des entreprises ou des souverains de notre univers d'investissement. **Pour plus d'informations sur la méthodologie MSCI ESG, voir les paragraphes 3.3 et 3.5 ci-dessous.**
- Cette analyse qui utilise donc principalement les données ESG de MSCI peut être complétée, pour chacun des émetteurs concernés, par une analyse complémentaire utilisant les données ESG auxquelles nous avons accès via le terminal Bloomberg (par exemple via la fonction « ESG » sur Bloomberg).
- Dans le cadre du vote aux assemblées générales, nous utilisons les données et les analyses d'ISS pour former nos décisions de vote. Ces analyses d'ISS sont complétées par les analyses de MSCI et par des recherches spécifiques – le cas échéant – pour former la décision de vote finale.
- Enfin, nous utilisons l'accès à la recherche de certaines de nos contreparties pour obtenir des mises à jour sur des thématiques ESG : papiers de recherche, conférence sur les problématiques d'investissement en matière ESG (risque et opportunité sectorielle, contraintes réglementaires), etc.



### Moyens internes

- Les moyens internes mobilisés par Swiss Life Asset Managers, exprimés en ETP (Equivalent Temps Plein), **impliqués dans l'analyse et la valorisation ESG des émetteurs de notre univers** sont de 13 ETP, dont 5 pour l'activité valeurs mobilières
- Nos gérants de portefeuille et analystes peuvent accéder directement à la recherche dans leurs systèmes d'information, tandis que les formations régulières de nos spécialistes ESG dédiés assurent aux professionnels de l'investissement d'avoir l'expertise nécessaire à portée de main de façon à gérer les incidents. Ils profitent également des séances de formation pour débattre de toute incertitude qui pourrait être identifiée concernant la mise en œuvre et les résultats de la recherche ESG.
- A noter que notre organisation interne ne se contente pas de se doter de ressources humaines individuelles dédiées à l'analyse ESG de nos portefeuilles, elle intègre également à plusieurs niveaux une prise de décision collégiale reposant sur l'évaluation ESG de nos portefeuilles.

## 3.2. Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds ?

### Swiss Life Asset Managers mène les politiques d'exclusion suivantes :

- **Liste d'exclusion « armes controversées »** : Swiss Life Asset Managers s'engage à ne pas financer et à ne pas investir dans des titres d'entreprises impliquées dans le développement, la fabrication ou l'acquisition d'armes controversées (mines terrestres antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques et nucléaires) Pour établir cette liste d'exclusion, Swiss Life Asset Managers utilise les sources d'information suivantes : base de données de MSCI ESG Research, [PAX](#) et [SVVK-ASIR](#).
- **Liste d'exclusion « charbon thermique »** : Swiss Life Asset Managers a adopté une stratégie de sortie du charbon thermique afin de gérer le risque lié aux actifs échoués. Aucun investissement dans des titres de sociétés qui génèrent plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans une activité liée au secteur du charbon thermique(\*) n'est autorisé. La base de la détermination des émetteurs exclus est une liste mensuelle fournie par l'agence MSCI ESG.

*(\*) Les activités liées au secteur du charbon thermique qui sont exclues sont les suivantes : l'extraction du charbon thermique (y compris le lignite, le charbon bitumineux, l'antracite et le charbon à vapeur) et sa vente à des parties externes. Ne sont pas retenues dans cette liste d'exclusion, les activités suivantes : les revenus du charbon métallurgique ; le charbon extrait pour la production interne d'électricité (p. ex. dans le cas des producteurs d'électricité intégrés verticalement) ; les ventes intra-entreprises de charbon thermique et les revenus provenant du négoce du charbon. Cette exclusion ne s'applique pas aux instruments financiers gérés passivement (p. ex. fonds indicels). De plus, dans des circonstances exceptionnelles, les titres concernés par cette exclusion peuvent néanmoins être achetés ou détenus si ces titres appartiennent à un indice ordinaire (p. ex. S&P 500) et, en raison d'une réplique étroite de l'indice, ne peuvent pas être remplacés de manière équivalente.*

- **Liste d'exclusion « Tabac »** : les entreprises qui génèrent plus de 5% à partir du tabac sont exclues du portefeuille.
- **Listes noires** : exclusion de positions figurant sur des listes d'exclusion reconnues (par exemple les juridictions à haut risque du Groupe d'action financière (GAFI), les pays, les émetteurs soumis à certains régimes de sanctions).
- **Manquements au Pacte Mondial des Nations Unies** : exclusion des émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial
- **Seuils ESG** : exclusion au cas par cas de positions affichant une très faible notation ESG et associées à des controverses graves

Par ailleurs, notre approche en termes de notation ESG consiste à utiliser un score ESG global pour chaque émetteur associé à chacun des titres que nous détenons en portefeuille. Pour cela nous nous appuyons sur la méthodologie ESG MSCI.

En particulier, chacune des dimensions individuelles sous-jacentes à ce score ESG global, à savoir le pilier Environnemental (E), le pilier Social (S) et le pilier Gouvernance (G), est elle-même issue de critères E, S et G qui sont propres à cette méthodologie.



La méthodologie ESG de MSCI diffère selon que l'émetteur est privé ou public non souverain (entreprises privées ou publiques, banques de développement, etc.), ou qu'il est une entité souveraine (Etats, collectivités locales, etc.).

#### Groupe des émetteurs privés et publics non souverains :

Pour les émetteurs privés et publics non souverains, certains enjeux clés, appelés « Key Issues » par MSCI, sont sélectionnés pour analyser une société parmi les 35 enjeux clés. Chacun de ces 35 enjeux clés représente un risque (ou une opportunité) et appartient à l'un des 10 grands thèmes identifiés par MSCI comme potentiellement pertinent dans l'une des 3 dimensions E, S ou G (voir le tableau ci-dessous pour la liste exhaustive de ces 35 enjeux clés et 10 thèmes représentés).

On pourra citer, à titre d'exemple :

- **Dans le cadre de la dimension Environnementale**
  - Thème "changement climatique": intensité des émissions carbone et mesure de l'empreinte carbone;
  - Thème "ressources naturelles": épuisement des ressources en eau (niveau de désertification et intensité hydrique).
- **Dans la dimension Sociale,**
  - Thème "capital humain": indicateurs de développement du capital humain;
  - Thème "responsabilité en matière de produits (« Liability Product »)": indicateurs de la sécurité et de la qualité des produits.
- **Dans la dimension Gouvernance, et plus particulièrement le thème de la gouvernance d'entreprise, les critères sont regroupés en quatre sous-thématiques :**
  1. Les critères permettant d'évaluer l'indépendance, l'expertise et la diversité des conseils de surveillance (thématique « Board »).
  2. Les critères d'évaluation de la politique salariale de l'entreprise permettant en particulier l'analyse de la rémunération du dirigeant (thématique « Pay »).
  3. Les critères liés à l'évaluation de la structure du capital de l'entreprise (thématiques « Ownership »).
  4. Enfin, les critères qui concernent l'évaluation de la transparence en termes de publication de résultats et de pratiques comptables d'une société (thématique « Accounting »).

**Tableau de synthèse des 35 enjeux clés (« Key Issues ») structurant l'approche méthodologique du modèle de scoring ESG de MSCI.**

| 3 Pillars   | 10 Themes                   | 35 ESG Key Issues                                                            |                                                                                |
|-------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Environment | Climate Change              | Carbon Emissions<br>Product Carbon Footprint                                 | Financing Environmental Impact<br>Climate Change Vulnerability                 |
|             | Natural Capital             | Water Stress<br>Biodiversity & Land Use                                      | Raw Material Sourcing                                                          |
|             | Pollution & Waste           | Toxic Emissions & Waste<br>Packaging Material & Waste                        | Electronic Waste                                                               |
|             | Environmental Opportunities | Opportunities in Clean Tech<br>Opportunities in Green Building               | Opportunities in Renewable Energy                                              |
| Social      | Human Capital               | Labor Management<br>Health & Safety                                          | Human Capital Development<br>Supply Chain Labor Standards                      |
|             | Product Liability           | Product Safety & Quality<br>Chemical Safety<br>Consumer Financial Protection | Privacy & Data Security<br>Responsible Investment<br>Health & Demographic Risk |
|             | Stakeholder Opposition      | Controversial Sourcing<br>Community Relations                                |                                                                                |
|             | Social Opportunities        | Access to Communications<br>Access to Finance                                | Access to Health Care<br>Opportunities in Nutrition & Health                   |
| Governance  | Corporate Governance        | Ownership & Control<br>Board                                                 | Pay<br>Accounting                                                              |
|             | Corporate Behavior          | Business Ethics<br>Tax Transparency                                          |                                                                                |

Source MSCI.

**Le socle sectoriel commun des enjeux clés des piliers Environnement et Social pertinents pour déterminer le score ESG MSCI d'une société (6 enjeux clés au minimum et 10 au maximum) sont sélectionnés selon**

**l'appartenance de la société à un sous-secteur de la classification General Industry Classification Standards (GICS).** Ainsi le groupe d'enjeux clés choisis pour représenter les titres appartenant à un même sous-secteur GICS dépend principalement d'une analyse de sensibilité faite en amont par MSCI sur l'ensemble des secteurs GICS. Par ailleurs, l'analyse des enjeux clés de gouvernance est absolue et commune à toutes les sociétés évaluées, quel que soit leur secteur d'activité. Ainsi, tous les enjeux clés de la thématique gouvernance d'entreprise sont utilisées. Certains enjeux clés des piliers Environnement et Social peuvent être ajoutés ou retirés pour une société donnée afin d'adapter l'analyse de la société à sa spécificité au sein de son secteur.

**Pour chacun des enjeux clés du pilier Environnement ou Social qui s'appliquent, MSCI évalue deux éléments complémentaires :**

- **L'exposition au risque :** MSCI mesure l'exposition des activités d'une entreprise particulière au risque correspondant à un enjeu clé en considérant son exposition par secteur d'activité (SIC classification) et peut également tenir compte de la répartition par zone géographique.
- **La gestion du risque mise en place par un émetteur privé est également pris en compte dans le calcul de son score ESG** par l'intermédiaire d'indicateur de stratégie de mitigation des risques et du suivi de la performance de ces mesures.

En allant plus dans le détail, **ces enjeux clés sont évalués à partir de plusieurs sous-indicateurs qui leur sont propres.** Voir le tableau ci-dessous qui décrit l'exemple des indicateurs de référence et les sources utilisées pour obtenir les score des enjeux clés « **Emissions Carbone** », « **Empreinte carbone** » et « **vulnérabilité climatique** » du thème « **Changement climatique** ».

**Ces indicateurs de base peuvent provenir de diverses sources de données :** gouvernementales, NGO, modèles MSCI, rapport annuel, RSE ou comptable, annonce dans la presse,...

**Tableau regroupant les 4 enjeux clés (« Key Issues ») du thème changement climatique avec leurs indicateurs d'exposition au risque associés et la source des données utilisées :**

| Pillar        | Theme          | Key Issue                      | Risk Assessment Metrics and Sources                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------|----------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Environmental | Climate Change | Carbon Emissions               | <p>» <b>Type of Operations:</b> Percentage of operations in business segments with high/moderate/low carbon intensity<br/> <i>Source: IERS' Comprehensive Environmental Data Archive (CEDA) data - direct GHG emissions intensity; Eurostat - Air Emissions Accounts by Activity; Refinitiv; GHG emissions intensities compiled by MSCI ESG Research; company disclosure</i></p> <p>» <b>Location of Operations:</b> Percentage of operations in countries with strengthening or pending carbon emissions regulation<br/> <i>Source: MSCI ESG Research; Refinitiv; company disclosure</i></p>                                                                                                                                                                                                                                           |
|               |                | Product Carbon Footprint       | <p>» <b>Type of Operations:</b> Composition of product portfolio (as percent of total revenue) by carbon footprint (carbon emissions attributed to upstream supply chain per economic value of output)<br/> <i>Source: IERS' Comprehensive Environmental Data Archive (CEDA) data; Refinitiv; MSCI ESG Research; company disclosure</i></p> <p>*For Automobile: Composition of product portfolio (as percent of total revenue) by vehicle type based on regulatory requirements for vehicle carbon emissions or fuel efficiency, (expressed as fleet average gCO2/km or mpg)<br/> <i>Source: International Council on Clean Transportation, local regulatory authorities</i></p>                                                                                                                                                        |
|               |                | Climate Change Vulnerability   | <p>» <b>Types of Operations:</b> Percentage of premiums derived from property and casualty insurance lines (for both primary insurance and reinsurance); business mix (reinsurance, asset management, other)<br/> <i>Source: Refinitiv; MSCI ESG Research; company disclosure</i></p> <p>» <b>Location of Operations:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Percentage of population exposed to climate-related hazards</li> <li>• Value of assets exposed to climate-related hazards</li> </ul> <p><i>Source: Lamont-Doherty Earth Observatory, Columbia University; Nicholls, R. et al. (2012) "Ranking Port Cities with High Exposure and Vulnerability to Climate Extremes". OECD Environment Working Papers; Global Climate Risk Index 2013, Germanwatch e.V.; Refinitiv; MSCI ESG Research; company disclosure</i></p> |
|               |                | Financing Environmental Impact | <p>» <b>Types of Operations:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume of underwriting activity relative to peers;</li> <li>• Corporate and commercial lending as a percentage of total credit risk exposure;</li> <li>• High-risk loans/underwriting as a percent of total, High-risk, high-yield loans as a percent of total, carbon intensity of lending portfolio.</li> </ul> <p><i>Source: Refinitiv; MSCI ESG Research; company disclosure</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

Source MSCI.

Tableau donnant les caractéristiques détaillées de la méthodologie de scoring pour l'enjeu clé « Emissions Carbone » : indicateurs d'exposition au risque associés, indicateurs de gestion du risque, secteurs d'activité concernés et sources des données utilisées :

| KEY ISSUE: CARBON EMISSIONS                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Companies are evaluated on the carbon intensity of their operations and their efforts to manage climate-related risks and opportunities. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Impact</b>                                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution to climate change</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Risk / Opportunity</b>                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Increased costs linked to carbon pricing or trading</li> <li>Facility retrofits or operational disruptions due to regulatory caps</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Exposure Metrics</b>                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Extent to which companies operate in jurisdictions where regulations on carbon emissions are stringent or becoming more stringent</li> <li>Extent to which companies' main business activities are carbon-intensive based on economic input-output model estimating total GHG emissions relative to sales</li> </ul>                                                                                                                                        |
| <b>Management Metrics</b>                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Efforts to reduce exposure through comprehensive carbon policies and implementation mechanisms, including carbon reduction targets, production process improvements, and installation of depollution or emissions capture equipment, and/or switch to cleaner energy sources.</li> </ul>                                                                                                                                                                    |
| Category                                                                                                                                 | Metrics                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Targets*</b>                                                                                                                          | Carbon or Energy Efficiency Improvement Targets*<br><i>Target Year, Reduction (%), Baseline, Baseline Year*</i><br>Highest Overall Carbon Improvement Target<br>Highest Overall Target Percentage<br>Aggressiveness of target in the context of current performance*<br>Demonstrated track record of achieving carbon reduction targets                                                                                                                                                            |
| <b>Mitigation*</b>                                                                                                                       | Programs or actions to reduce the emissions intensity of core operations*<br><i>Use of cleaner sources of energy*</i><br><i>Capture GHG emissions</i><br><i>Energy management and operational efficiency enhancements*</i><br><i>Reduce future energy consumption (e.g., demand-side management)</i><br><i>Other initiatives (e.g., carbon offsets)</i><br><i>CDP disclosure*</i>                                                                                                                  |
| <b>Performance*</b>                                                                                                                      | Trend in GHG emissions intensity*<br>GHG emissions intensity vs. peers*<br><i>GHG Emissions - metric tons CO2e*</i><br><i>Scope 1 GHG emissions*</i><br><i>Scope 2 GHG emissions*</i><br><i>Scope 1 plus 2 GHG emissions*</i><br><i>Scope 3 (upstream) GHG emissions*</i><br><i>Scope 3 (downstream) emissions*</i><br><i>Scope 3 (undefined) emissions*</i><br><i>GHG Emissions Intensity - metric tons CO2e / USD million sales*</i><br><i>GHG Intensity*</i><br><i>GHG Intensity - Reported</i> |
| * Baseline indicators. Please see the Variations in Disclosure section above for more info.                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Sectors</b>                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Energy</li> <li>Materials</li> <li>Industrials</li> <li>Consumer Staples</li> <li>Financials</li> <li>Utilities</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Data Sources</b>                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Company disclosure and news searches</li> <li>Carbon Disclosure Project (CDP)</li> <li>Environment regulatory agencies (EPA, EEA)</li> <li>Comprehensive Environmental Data Archive (CEDA)</li> <li>Eurostat – Air Emissions Accounts</li> </ul>                                                                                                                                                                                                            |

Source MSCI.

### 3.3. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte dans la gestion des fonds ?

Swiss Life Asset Managers a adopté une stratégie d'exclusion du charbon thermique dans ses portefeuilles.

Par ailleurs, nous avons intégré une politique de suivi de l'empreinte carbone (scope 1, 2 et 3) dans le cadre de la gestion de nos fonds labellisés ISR. Ainsi, les fonds labellisés ISR doivent avoir une empreinte carbone inférieure à celle de leur univers de référence.

De manière plus générale, le processus de gestion de l'ensemble de nos portefeuilles intègre la prise en compte de la notation ESG du modèle de MSCI, notre principal fournisseur de donnée ; ainsi, pour chacun de nos

portefeuilles, l'évaluation des risques liés aux changements climatiques (et des opportunités qui en découlent) provient pour une grande partie de la notation MSCI du pilier « E » et des différentes métriques qui lui sont associées (pour plus de détail voir le paragraphe 3.3 ci-dessus).

En avril 2022, Swiss Life Asset Managers a par ailleurs rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers. Cette initiative contribue à mieux aligner les investissements sur la trajectoire requise par les accords de Paris, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. A la suite de cette décision, des objectifs de réduction de l'empreinte carbone seront annoncés d'ici le printemps 2023, et pourront couvrir le fonds concerné par ce Code.

### 3.4. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?

La méthodologie d'évaluation est celle de MSCI, notre fournisseur principal de données ESG et de score ESG.

Elle se fonde sur l'obtention d'une note générale absolue qui prend la forme d'un score pour chaque entité à évaluer en termes de qualité ESG. Le score ESG d'une entité, bien qu'il diffère selon qu'il s'agisse d'une société privée ou encore d'un état dans la manière dont il est obtenu, correspond dans les deux cas à un nombre qui peut aller de 0 (la plus basse note) à 10 (la meilleure note qu'une entité peut atteindre). Ce score est ensuite traduit en termes de rating en lettre (de CCC le plus faible rating ESG jusqu'à AAA le meilleur score).

#### Groupe des émetteurs privés :

Après avoir déterminé pour chaque société, les critères ou enjeux clés, appelés « Key Issue » par MSCI, chacun d'entre eux représentant un risque à maîtriser ou, au contraire, une opportunité à développer qui peut être soit spécifique à cette entreprise, ou bien commun aux entreprises de son secteur d'activité (entre 6 et 10 enjeux clés selon les industries MSCI ESG Industry qui recoupent les sous-secteurs GICS niveau 4), la détermination du score ESG d'une société se fait ensuite schématiquement en deux grandes étapes : Voir le paragraphe 3.3 ci-dessus pour plus de détail sur les caractéristiques des enjeux clés et la manière dont ils sont sélectionnés.

**Première étape :** détermination du score « WAKI » (Weighted Average Key Issue pour Moyenne pondérée des enjeux clés) de la société considérée. Celui-ci est obtenu à partir de l'agrégation des scores (0 à 10) associés à chacun de ces enjeux clés pondéré par leur poids respectif.

La pondération de chacun des enjeux clés des piliers Environnement et Social varie entre 5 à 30% de la note finale. Les pondérations tiennent compte à la fois de la contribution de l'industrie par rapport à toutes les autres industries, de l'impact positif ou négatif sur l'environnement ou la société, ainsi que de l'horizon sur lequel ce risque pourrait se matérialiser.

Seule constance : pour toutes les sociétés évaluées, quel que soit leur secteur d'activité respectif, le modèle tient compte du score de gouvernance. **Le poids minimum associé au pilier gouvernance (qui inclut l'ensemble des métriques associés aux enjeux-clé de cette thématique) est de 33%.**

**Par ailleurs, cette pondération est de nature dynamique** dans le sens où elle ré-évaluée par MSCI chaque année et peut être donc être amenée à évoluer d'une année calendaire à l'autre.

Enfin il est à noter que, dans le cadre de cette méthodologie, **les controverses auxquelles s'exposent les sociétés peuvent altérer (négativement) le score ESG d'une entreprise.**

**Seconde étape** : le score WAKI est « normalisé » par secteur pour obtenir le score « IAS » (« Industry Adjusted Score) de la société (approche « Best in Class »).

Ainsi, le score global ESG d'un émetteur privé est donné par l'IAS de ce titre.

Enfin, une table de correspondance permet de passer de ce score ESG à une notation de type rating en lettre (de CCC le plus faible rating ESG jusqu'à AAA le meilleur rating) : voir tableau ci-après.

#### Tableau de correspondance Rating – Score ESG

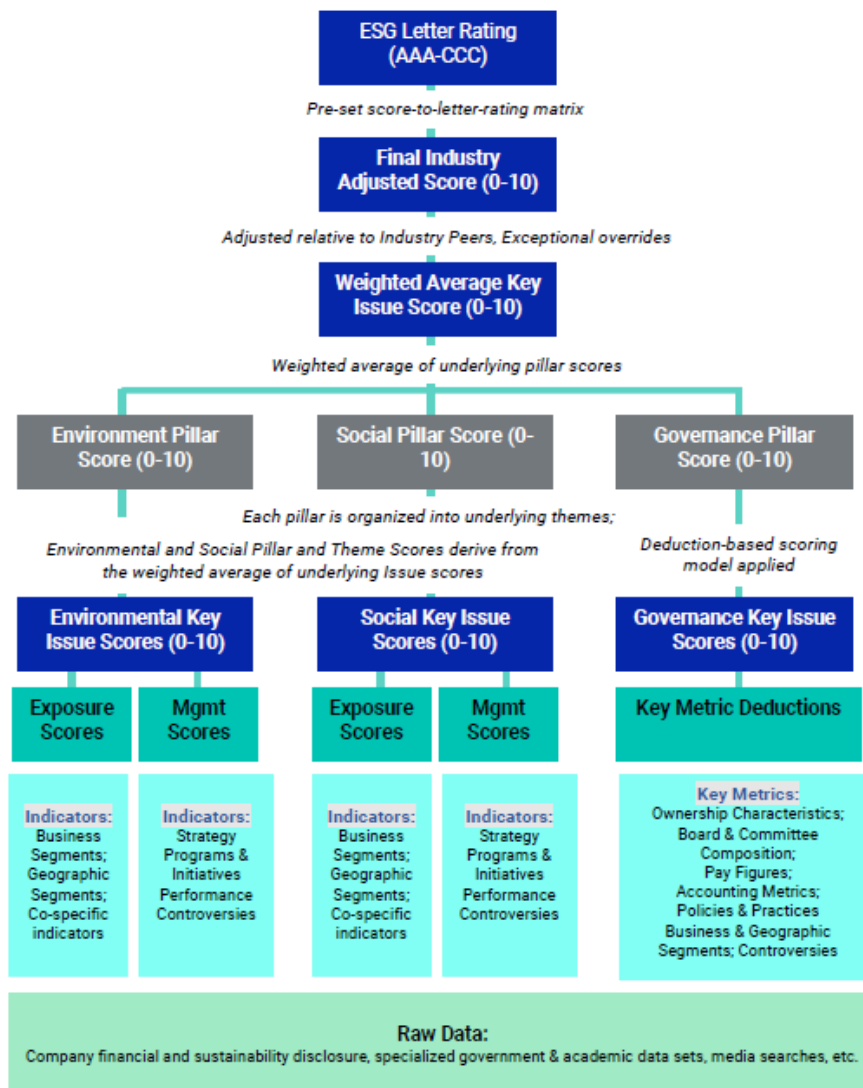
The Final Industry Adjusted Company Score is mapped to a letter rating as follows:

| Letter Rating | Leader/Laggard | Final Industry-Adjusted Company Score |
|---------------|----------------|---------------------------------------|
| AAA           | Leader         | 8.571* - 10.0                         |
| AA            | Leader         | 7.143 – 8.571                         |
| A             | Average        | 5.714 – 7.143                         |
| BBB           | Average        | 4.286 – 5.714                         |
| BB            | Average        | 2.857 – 4.286                         |
| B             | Laggard        | 1.429 – 2.857                         |
| CCC           | Laggard        | 0.0 – 1.429                           |

*\*Appearance of overlap in the score ranges is due to rounding error. The 0-to-10 scale is divided into seven equal parts, each corresponding to a letter rating.*

Source MSCI

Schéma de détermination du score final ESG d'une société en partant des données de base puis des indicateurs de risque et de gestion du risque pour les piliers « E » et « S » et des indicateurs clé dit de déduction pour le pilier « G »



Source MSCI

### 3.5. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

**MSCI révisé les notes ESG des sociétés de son univers avec une fréquence minimum annuelle.**

- Les entreprises sont suivies de manière systématique et continue, y compris quotidiennement par le suivi des controverses et événements de gouvernance. Les nouvelles informations se reflètent dans des rapports hebdomadaires et des changements importants dans les scores déclenchent un examen par les analystes et réévaluation.
- Les entreprises reçoivent également un examen approfondi au moins une fois par an. Pour l'ensemble des entreprises de l'univers couvert par MSCI, les notes annuelles sont mises à jour avec leurs pairs de l'industrie (lorsque l'analyste senior MSCI, en charge de ce secteur, met à jour son analyse industrielle). Néanmoins, en cas de survenance d'évènement particulier (par exemple, lorsqu'une entreprise fait face à une controverse importante ou après des évènements tels que des assemblées générales ou des

changements de conseil d'administration), une revue immédiate de l'entreprise peut être décidée sans attendre la prochaine échéance annuelle.

**Les controverses sont analysées quotidiennement et intégrées dans l'évaluation de la gestion du risque mise en place par un émetteur privé.**

**Cela étant dit, en cas de survenance d'une controverse, considérée comme sévère, cela peut engendrer de la part de MSCI une dégradation de la notation ESG de cette société ou de l'Etat considéré.**

**Chaque cas de controverse est évalué en fonction de la gravité de son impact sur la société ou l'environnement et par conséquent classé très sévère (réservé aux cas extrêmes), sévère, modéré ou mineur.**

**Pour parvenir à ces évaluations, chaque cas est analysé selon deux dimensions.**

- La nature de l'impact à une échelle allant du préjudice grave au préjudice minime
- L'ampleur de l'impact, sur une échelle allant de extrêmement répandue à faible.

Toutes les controverses ne sont pas jugées comme présentant des risques importants pour la société et ainsi toutes n'affectent pas la note globale.

Les notations MSCI ESG évaluent généralement si le cas de controverse indique un problème avec les capacités de gestion des risques d'une entreprise. Dans le modèle de notation ESG, un cas de controverse qui est considéré par un analyste comme indiquant des problèmes structurels pourrait poser des risques matériels futurs pour l'entreprise, ce qui entraîne une déduction plus importante du score du problème clé par rapport à un cas de controverse considéré comme un indicateur important des performances récentes mais pas un signal clair de risque matériel futur.

**Enfin, Swiss Life Asset Managers reçoit en temps réel l'information sur les controverses concernant les entreprises. Ainsi, le gérant en charge du portefeuille est donc en mesure, s'il l'estime nécessaire, de céder un titre sans attendre le changement de notation ESG.**

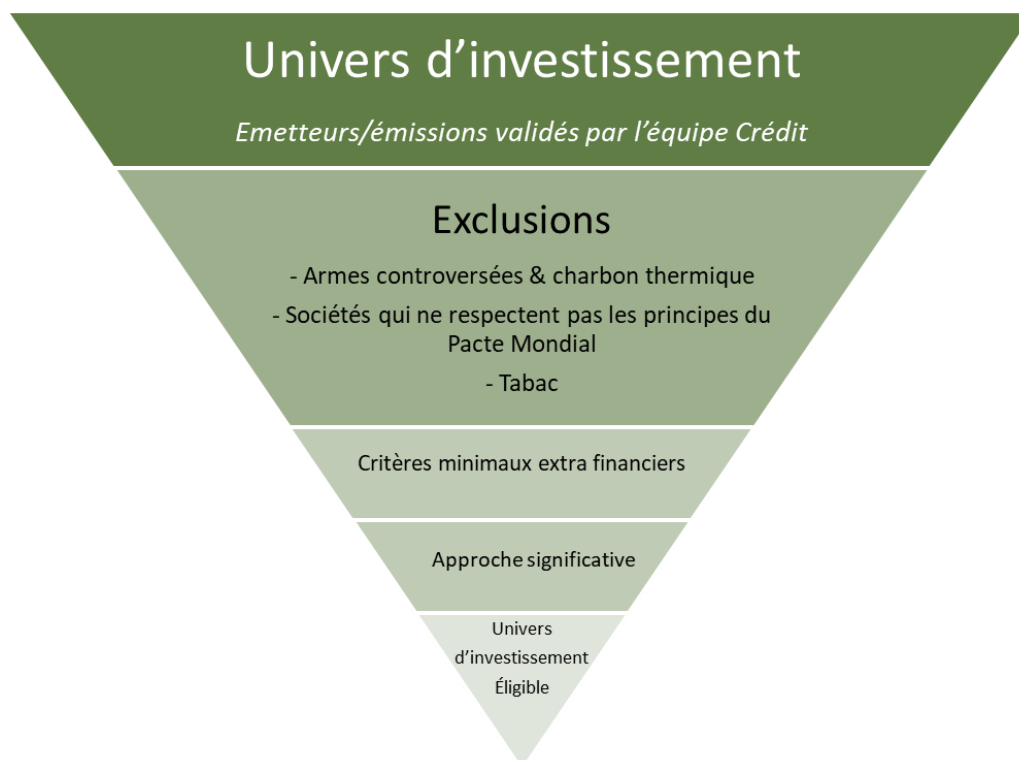
## 4. Processus de gestion

### 4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les résultats de la recherche ESG sont intégrés à plusieurs niveaux dans la construction et le pilotage de nos portefeuilles. Ils participent à la définition de l'univers d'investissement éligible et contribuent à la sélection de valeurs. Le rôle des critères extra financiers intervient dans la définition de nos univers d'investissement au travers de plusieurs filtres :

1. **Exclusions, afin d'interdire les secteurs ou les émetteurs qui ont un impact négatif sur l'environnement ou sur la société**
  - a. **Exclusion des sociétés impliquées dans la construction, le développement et l'achat d'armes controversées dont la nature est la suivante :**
    - a) Armes nucléaires, biologiques ou chimiques
    - b) Mines anti-personnel
    - c) Armes à sous-munitions
  - b. **Exclusion des sociétés dont le charbon thermique représente plus de 10% de leurs revenus.**  
Cela comprend les émetteurs dont l'extraction est vouée à être commercialisée. La liste des titres concernée est actualisée mensuellement au travers des indices MSCI ESG.
  - c. **Exclusion des sociétés dont le tabac représente plus de 5% des revenus**
  - d. **Exclusion des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial**
2. **Critères minimaux de qualité extra-financière, afin d'assurer une qualité minimale du produit sur les dimensions ESG, notamment en limitant l'exposition aux émetteurs les plus risqués d'un point de vue ESG**
  - a. Au moins 90% des actifs du fonds (après suppression des fonds monétaires et des liquidités et équivalents) sont analysés selon des critères ESG.
  - b. Restriction à l'investissement pour les émetteurs présentant des risques ESG élevés et qui sont mal notés d'un point de vue ESG (CCC)
  - c. Restriction à l'investissement pour les émetteurs faisant face à des controverses sévères (« Red flag »)
  - d. Restrictions à l'investissement pour les émetteurs mal évalués au regard des principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impacts)
3. **Approche significative, afin de promouvoir les caractéristiques ESG**
  - **Objectif principal** : Note ESG moyenne du portefeuille significativement meilleure que celle de de l'univers de référence (i.e. meilleure que l'univers de référence, dont ont été retirés les 20% les plus mal notés).
    - La note ESG doit être disponible pour au moins 90% du portefeuille.
  - **Premier indicateur** : Part des dirigeants rémunérés sur des critères de durabilité dans le portefeuille supérieure à celle de l'univers de référence
    - L'information sur la rémunération des dirigeants doit être disponible pour au moins 90% du portefeuille.
  - **Deuxième indicateur** : Empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3) du portefeuille inférieure à celle de l'univers de référence.
    - L'empreinte carbone doit être disponible pour au moins 70% du portefeuille.





### Carac Opportunité 2028 ISR

Le fonds permet de capter les opportunités des marchés obligataires avec des rendements attractifs. Il peut investir à la fois en notations Investment Grade (risque de crédit faible ou modéré) et High Yield (risque de crédit substantiel à très élevé), avec un focus sur le segment à la frontière entre les deux catégories (notations BBB/BB).

Notre philosophie d'investissement s'articule autour des principaux axes suivants :

- Processus d'investissement fondamental centré sur l'analyse crédit.
- Etude approfondie et évaluation du profil crédit pour une sélection des titres avec le meilleur couple rendement/ risque.

Approche d'amélioration de la notation ESG : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à celle de son univers d'investissement éligible, retransché des 20% d'émetteurs affichant les niveaux de notation les plus faibles. Cette méthode vise à privilégier en portefeuille des émetteurs avancés sur les enjeux ESG.

La prise en compte de la notation ESG couvre au moins 90% des actifs éligibles d'un point de vue ESG.

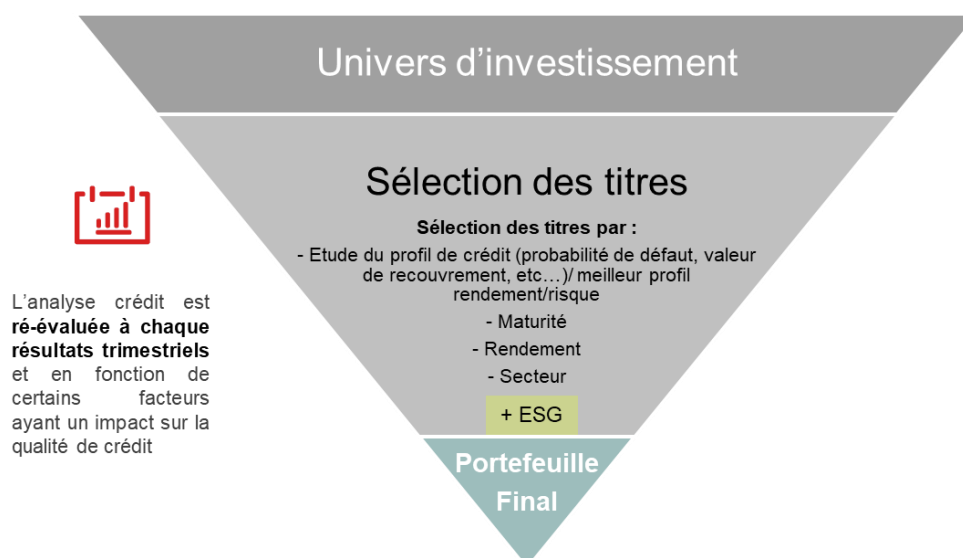
Approche renforcée de sélection sur des indicateurs extra-financiers : afin de renforcer la qualité extra-financière du portefeuille, deux indicateurs supplémentaires doivent être surperformés et font l'objet d'un suivi particulier :

- Rémunération des dirigeants intégrant des critères de durabilité (premier indicateur)
- Empreinte carbone (deuxième indicateur).

Pour chacun de ces deux indicateurs, le portefeuille doit avoir une meilleure qualité que son univers de référence.

Le taux de couverture doit être supérieur à 90% des actifs éligibles pour le premier indicateur, et à 70% pour le deuxième indicateur.

L'univers de référence est un univers composite, composé de deux indices : 50% ICE BofAML BBB Euro Corporate Index + 50% ICE BofAML BB Euro High Yield Index.



## 4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La définition de l'univers d'investissement actions éligible repose sur le respect de certains principes fondamentaux et de critères extra financiers notamment :

- L'exclusion de sociétés qui enfreindraient certains Principes Fondamentaux en lien avec la Politique ESG de Swiss Life Asset Managers. Sont notamment exclues les sociétés dont charbon thermique représente plus de 10% de leurs revenus. Cela comprend les émetteurs dont l'extraction est vouée à être commercialisée. La liste des titres concernés est actualisée mensuellement au travers de la recherche de MSCI.
- Et l'analyse ESG sur laquelle nous nous reposons est une analyse intégrant des critères climatiques, il s'agit du pilier E. Chaque émetteur est ainsi étudié sous l'angle climatique. Vous retrouverez plus en détail la prise en compte de ce pilier dans la description de la méthodologie en partie 3.

Par ailleurs, un objectif relatif à l'empreinte carbone est pris en compte dans le processus de construction du portefeuille. L'empreinte carbone est définie comme les émissions absolues de carbone, qui sont financées par les investissements du portefeuille (tCO2/MEUR investi). En incluant toutes les émissions de carbone directes et indirectes (Scopes 1,2,3), les émissions de carbone financées doivent être inférieures à celles de l'univers de référence.

## 4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Le pourcentage de titres ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG ne pourra pas excéder 10%.

## 4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé

### **dans les douze derniers mois ?**

Le fonds a été créé en mars 2023.

### **4.5. Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Non.

### **4.6. Le fonds pratique-t-il le prêt/emprunt de titres ?**

Non.

### **4.7. Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?**

Le fonds ne peut recourir aux produits dérivés que dans l'objectif de couvrir l'exposition en devises autres que l'euro (par exemple, dollar ou livre britannique). Cette couverture est réalisée via des spots, des contrats de change à terme ou des swaps de change.

Le fonds ne peut pas utiliser les produits dérivés afin de s'exposer à un quelconque risque.

### **4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?**

Les fonds peuvent investir dans des OPC à hauteur de 10% de l'actif au titre de leur documentation juridique. Ces investissements se limitent généralement à des investissements dans des supports dont la stratégie est en ligne avec le processus d'investissement et dans l'unique objectif de gérer les liquidités du portefeuille.

## 5. Contrôles ESG

### 5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

**Les procédures de contrôle interne visant à s'assurer de la conformité du portefeuille aux exigences ESG fixées pour la gestion des fonds :**

Le dispositif de contrôle interne visant à s'assurer de la conformité du portefeuille aux exigences ESG fixées pour la gestion du fonds implique plusieurs services : la Gestion, le département des Risques et la Compliance. Ces deux derniers services sont indépendants : ils sont rattachés hiérarchiquement à un membre du Directoire qui n'exerce aucune fonction opérationnelle de gestion. Le caractère indépendant de ces services garantit l'impartialité des contrôles réalisés.

**Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de trois niveaux :**

#### **Contrôle de 1<sup>er</sup> niveau**

Les contraintes de gestion ESG sont paramétrées dans l'outil de suivi des ratios de Swiss Life Asset Managers France : SimCorp Dimension. Le respect de ces contraintes est réalisé à travers des contrôles pre et post trade quotidiens. Parallèlement à ces contrôles automatiques, les gérants des fonds labellisés label ISR s'assurent du respect des contraintes ESG qui s'imposent à leur fonds.

#### **Contrôle de 1<sup>er</sup> niveau bis**

Le département des Risques, en charge du suivi des ratios, réalise quotidiennement un contrôle de 1<sup>er</sup> niveau bis, visant à s'assurer que les contraintes de gestion ESG sont correctement paramétrées et suivies par l'outil SCD, et par les gérants des fonds labellisés ISR. Si une anomalie est identifiée, les mesures de remédiation appropriées sont prises.

#### **Contrôle de 2<sup>e</sup> niveau**

Le service Compliance réalise annuellement un contrôle de 2<sup>e</sup> niveau visant, notamment, à s'assurer de la bonne réalisation des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau décrits ci-dessus. Pour cela, la Compliance procède à des tests sur des échantillons sélectionnés de manière aléatoire, et s'assure que :

- Les contraintes de gestion ESG ont été correctement paramétrées dans l'outil,
- Les contraintes de gestion ESG ont été correctement suivies par l'outil et par les gérants
- Les services impliqués dans la réalisation des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau ont rédigé et respecté la procédure relative à la réalisation de ces contrôles.

Si la Compliance identifie des anomalies, elle émet des recommandations visant à les corriger, puis s'assure de leur réalisation. La Compliance présente régulièrement les résultats de ses contrôles et les éventuelles recommandations émises au Directoire de Swiss Life Asset Managers France.

## 6. Mesures de performance et reporting ESG

### 6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?

Dans le cadre de la gestion du fonds, il n'est pas possible d'investir dans les valeurs répondants aux critères suivants :

- Production d'armes controversées
- Commercialisation de charbon thermique
- Titres soumis à une controverse (suivant les termes indiqués dans la partie 4)

Par ailleurs, un certain nombre d'indicateurs clés listés à la question suivante nous permettent de gérer nos investissements en termes ESG.

Depuis 2021, les principaux fonds de Swiss Life Asset Managers France font l'objet de rapports ESG publiés sur son site internet avec une périodicité trimestrielle.

Ces rapports ESG incluent des informations extra-financières variées, permettant aux clients d'évaluer la qualité extra-financière du fonds :

- une note ESG des portefeuilles. Cette note est calculée sur la base des notations ESG des titres au sein du fonds. Il s'agit donc d'une moyenne pondérée des notations des émetteurs couverts par les analyses et notations de MSCI ESG Research.
- une partie détaillée sur le bilan Carbone. Cette analyse Carbone s'appuie également sur les données de MSCI ESG Research. Elle permet d'avoir entre autres des données précises sur les émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et scope 2), les principaux émetteurs contributeurs à l'émission carbone, la répartition des plus grands secteurs émetteurs de carbone, etc.
- un volet relatif aux controverses que les gérants prennent en compte dans le choix des valeurs qui composent les portefeuilles.

Ces différents rapports peuvent être consultés sur le site internet de Swiss Life Asset Managers France, dans la rubrique « Documents » des fonds concernés, accessible depuis l'adresse suivante : <http://funds.swisslife-am.com/fr> et pour les fonds immobiliers : [Documentation – Swiss Life Asset Managers \(swisslife-am.com\)](http://Documentation-SwissLifeAssetManagers.com)

De plus, en tant que **signataire des PRI**, Swiss Life Asset Managers rend annuellement compte publiquement de son activité d'investissement responsable. Le rapport de transparence est disponible sur le site Internet de PRI ([www.unpri.org](http://www.unpri.org)). Les résultats soulignent une amélioration globale au niveau du Groupe entre l'année 2019 et l'année 2020 (dernière année où un score a été attribué) sur tous les thèmes, notamment au sein du Module « Stratégie et Gouvernance » où le Groupe atteint le classement le plus élevé, A+ .

**Pour plus d'information, veuillez consulter nos rapports ci-dessous :**

#### **Rapport sur l'investissement responsable 2021**

Il décrit les convictions et les principes de notre gestion qui intègre progressivement les risques Environnements, Sociaux et de Gouvernance dans nos décisions de placements.

#### **Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise 2021**

#### **Rapport sur l'engagement actionnarial de Swiss Life Asset Managers France en 2020 (avril 2021)**

## 6.2. Quels indicateurs de performance ESG sont utilisés par le fonds ?

Swiss Life Asset Managers a choisi sept indicateurs de performance clés ou « KPI » pour mesurer la performance de ses fonds labellisés ISR sur chacun des 4 piliers : Environnement, Droits humains, Gouvernance et Social.

Le principe d'évaluation est le suivant : les valeurs prises par ces sept KPI sont comparées avec celles calculées pour l'univers de référence de chacun des fonds labellisés ISR.

Ces sept indicateurs de performance « KPI » ont été sélectionnés par Swiss Life Asset Managers car ils s'inscrivent dans les grands principes de la politique d'investissement extra-financière que souhaite implémenter Swiss Life Asset Managers.

La source utilisée pour ces indicateurs est l'agence MSCI ESG Research.

### Pour mesurer la performance environnementale

- **Empreinte carbone (émissions de gaz à effet de serre par million d'euros investi)**

**Description :**

L'indicateur choisi par Swiss Life Asset Managers est l'empreinte carbone, qui correspond aux émissions absolues de gaz à effet de serre qui sont financées par les investissements du portefeuille (tonnes de CO2/million d'euros investi dans le fonds). Sont prises en compte les émissions directes et indirectes liées aux activités des entreprises (scopes 1,2,3).

Cet indicateur permet d'évaluer les efforts réalisés par les entreprises pour réduire leur impact sur le changement climatique, à travers la diminution des émissions tout au long du cycle de vie de leur activité.

**Calcul :**

La valeur de cet indicateur est agrégée au niveau du portefeuille (du fonds et de son univers de référence) en pondérant la valeur prise par l'indicateur pour chaque titre du portefeuille par l'encours de ce titre, détenu dans ce portefeuille, ramenée à l'ensemble des encours des titres du portefeuille pour lesquels une donnée pour cet indicateur est disponible.

- **Consommation d'énergie renouvelable**

**Description :**

L'indicateur choisi par Swiss Life Asset Managers est la consommation d'énergie renouvelable. Il montre le pourcentage d'énergie consommée par l'entreprise qui provient d'une source renouvelable (éolien, solaire, biomasse, hydraulique).

Cet indicateur permet d'évaluer les actions mises en place par les entreprises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à leur consommation d'énergie, soit en s'approvisionnant auprès de fournisseurs d'électricité ayant un mix décarboné, soit en développant leurs propres capacités de production d'électricité bas-carbone.

**Calcul :**

Les données sont agrégées au niveau du portefeuille, en faisant la moyenne du pourcentage de consommation d'énergie renouvelable par entreprise, pondérée par le poids que chacune représente dans le portefeuille, parmi les entreprises pour lesquelles la donnée est disponible.

### Pour mesurer la performance en matière de droits humains

- **Respect des principes du Pacte Mondial**

**Description :**

Swiss Life Asset Managers a choisi d'utiliser l'indicateur de controverses « UNGC » développé par MSCI qui s'appuie sur son modèle de controverses pour identifier spécifiquement si une entreprise respecte ou non l'ensemble des 10 principes établis dans le Pacte Mondial (Global Compact) soutenu par l'ONU. Cette initiative vise à promouvoir des principes fondamentaux dans plusieurs domaines et en premier lieu, les droits humains, mais aussi relatifs aux normes internationales du travail, à l'environnement ou encore à la lutte contre la corruption.

Ce facteur, issu de la base ESG de MSCI, indique si l'entreprise est conforme aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies ; selon notamment la « sévérité » de l'une ou de plusieurs controverses mises en lumière par le modèle de MSCI, cet indicateur prend pour chaque entreprise évaluée, l'une des 3 valeurs possibles : « Fail » (l'entreprise est jugée comme ne respectant pas les critères), « Watch List » (entreprise mise sous surveillance) ou « Pass » (l'entreprise est jugée comme respectant les 10 principes « UNGC »).

**Calcul :**

Swiss Life Asset Managers calcule le pourcentage – pondéré par les encours détenus – de titres inclus dans le portefeuille de chaque fonds labélisé (et de l'univers de référence) pour lesquels une donnée pour cet indicateur est disponible et prenant la valeur « Pass » pour cet indicateur.

- **Couverture des salariés par des accords collectifs**

**Description :**

Swiss Life Asset Managers a choisi de suivre un indicateur sur la part des salariés qui sont couverts par des accords collectifs. Les accords collectifs sont signés par les entreprises avec les organisations représentatives des salariés, et encadrent les conditions de travail sur différents sujets (santé-sécurité, formation, prévention des discriminations, rémunération, etc.). Swiss Life Asset Managers est convaincu que le dialogue social est un droit fondamental, et qu'il contribue au bien-être des salariés et à la performance des entreprises.

**Calcul :**

Les données sont agrégées au niveau du portefeuille, en faisant la moyenne du pourcentage de salariés couverts par entreprise, pondérée par le poids que chacune représente dans le portefeuille, parmi les entreprises pour lesquelles la donnée est disponible.

### Pour mesurer la performance en termes de gouvernance

- **Rémunération liée à des critères de durabilité**

**Description :** Swiss Life Asset Managers a choisi cet indicateur sur la prise en compte de critères liés à la durabilité pour établir la rémunération variable des dirigeants. Cette rémunération est généralement basée sur l'atteinte d'objectifs financiers, mais de plus en plus d'entreprises ont ajouté des objectifs extra-financiers pour intéresser les dirigeants. L'indicateur ne permet pas d'évaluer l'efficacité des critères extra-financiers, mais il donne un signal clair sur le fait que l'entreprise reconnaît l'importance des enjeux ESG dans sa stratégie. L'indicateur est binaire, et indique si, oui ou non, des critères de durabilité sont pris en compte.

**Calcul :**

Les données sont agrégées au niveau du portefeuille, en faisant la somme des entreprises qui ont intégré des critères de durabilité, pondérée par le poids que chacune représente dans le portefeuille, parmi les entreprises pour lesquelles la donnée est disponible.

- **Diversité au conseil**

**Description :**

Swiss Life Asset Managers est convaincue qu'une plus grande diversité au conseil d'administration (ou de surveillance), permet d'enrichir les échanges et la qualité des travaux. La diversité est ici appréhendée sous l'angle femmes-hommes. L'indicateur retenu correspond à la comparaison entre le pourcentage de femmes et le pourcentage d'hommes au conseil d'administration de l'entreprise (ou au conseil de surveillance).

**Calcul :**

Les données sont agrégées au niveau du portefeuille, en faisant la moyenne du ratio entre les femmes et les hommes au conseil par entreprise, pondérée par le poids que chacune représente dans le portefeuille, parmi les entreprises pour lesquelles la donnée est disponible.

### Pour mesurer la performance sociale

- **Ratio de féminisation**

**Description :**

Swiss Life Asset Managers a choisi un indicateur visant à évaluer la gestion des ressources humaines et la prévention des discriminations. Le « ratio de féminisation » correspond à la comparaison entre le pourcentage des femmes à la direction de l'entreprise (comité exécutif ou équivalent) et le pourcentage des femmes dans les effectifs totaux. Un ratio de 1 signifie qu'il y a un parfait alignement.

**Calcul :**

Les données sont agrégées au niveau du portefeuille, en faisant la moyenne du ratio entre les femmes et les hommes au conseil par entreprise, pondérée par le poids que chacune représente dans le portefeuille, parmi les entreprises pour lesquelles la donnée est disponible.

### **6.3. Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?**

Swiss Life Asset Managers France met à la disposition, de la CARAC et de ses clients, l'ensemble des documents du fonds CARAC Opportunité 2028 ISR et qui seront disponibles sur le site de la CARAC [ici](#).

De plus, la politique d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers est disponible [ici](#). Elle est mise à jour dès que des changements significatifs sont opérés.

### **6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 173-VI & HLEG)**

- Les rapports annuels sur la politique de vote de Swiss Life Asset Managers France sont publiés sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://fr.swisslife-am.com/informations-reglementaires/>.
- Le rapport sur l'investissement responsable inclut notamment certains aspects de la politique de vote de Swiss Life Asset Managers et est consultable en cliquant [ici](#).



*Nous permettons à chacun  
de vivre selon ses propres choix.*

**Swiss Life Asset Managers France**  
153, rue Saint-Honoré  
75001 Paris

Siège social :  
Tour la Marseillaise  
2 bis, boulevard Euroméditerranée  
Quai d'Arenc - CS 50575  
13236 Marseille Cedex 02

**[fr.swisslife-am.com](http://fr.swisslife-am.com)**

SA au capital social de 671 167 €  
499 320 059 R.C.S. Marseille  
Société de gestion de portefeuille  
Agrément AMF n° GP 07000055  
Carte professionnelle n°A12-5387  
Caisse de Garantie CEGC  
16, rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999,

*Suivez-nous sur*  